



PRÉFET  
DU RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction  
Départementale des  
Territoires

## Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône hors axe Saône



# VIGILANCE SÉCHERESSE



**Éviter**  
de laisser couler l'eau



**Prendre**  
des douches courtes de  
4 à 5 minutes plutôt que  
des bains



**Limiter**  
les arrosages des jardins



Utiliser les appareils de  
lavages à plein



Installer des équipements  
économiques en eau



Identifier et réparer les  
fuites



**VigiEau**

Flashez le QR code pour connaître en  
temps réel les mesures prises pour votre  
commune sur [www.vigieau.gouv.fr](http://www.vigieau.gouv.fr)





**PRÉFET  
DU RHÔNE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction  
Départementale des  
Territoires

# Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône hors axe Saône



## ALERTE SÉCHERESSE



### INTERDICTION

de prélever dans les cours  
d'eau et nappes  
d'accompagnement (retrait ou  
obturation de tout dispositif)\*



### INTERDICTION

d'arroser les espaces verts entre **10h  
et 18h**, et entre **12h et 18h** pour les  
arbres de moins de 3 ans.  
Le goutte-à-goutte pour les plantes en  
pots et le pied à pied en plein terre  
reste autorisé sans restriction d'horaire.



### INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs  
public ou privés, naturels ou  
artificiels de **10h à 18h\***



### INTERDICTION

de remplir les piscines/structures  
gonflables privées de plus de 1m3 sauf  
pour compléments et sauf pour les  
nouvelles constructions (uniquement  
chantier débuté avant l'alerte)



### INTERDICTION

de laver les véhicules hors  
station professionnelle\*



### INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques de  
**10h à 18h** (rappel : usage non autorisé  
avec eau des cours d'eau et des puits  
dans les nappes d'accompagnement)



### INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies privées  
sauf impératif sanitaire ou de sécurité  
et sauf usage des balayeuses et  
matériel haute-pression



### INTERDICTION

de laver les façades, toitures  
sauf exceptions\*



### INTERDICTION

de faire fonctionner les  
fontaines/brumisateurs à circuit  
ouvert sauf canicule niveau 3\*

\* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



Flashez le QR code pour connaître en  
temps réel les mesures prises pour votre  
commune sur [www.vigieau.gouv.fr](http://www.vigieau.gouv.fr)





PRÉFET  
DU RHÔNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction  
Départementale des  
Territoires

## Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône hors axe Saône



# ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



### INTERDICTION

de prélever dans les cours  
d'eau et nappes  
d'accompagnement (retrait ou  
obturation de tout dispositif)\*



### INTERDICTION

d'arroser les espaces verts,  
sauf entre **12h et 18h** pour les  
arbres de moins de 3 ans.  
Le goutte-à-goutte pour les plantes  
en pots et le pied à pied en plein  
terre est interdit entre **10h et 18h**.



### INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs  
publics ou privés, naturels ou  
artificiels sauf les nuits du lundi,  
mercredi, vendredi et samedi de  
**18h à 10h** le lendemain



### INTERDICTION

de remplir les piscines/structures  
gonflables privées de plus de 1m3  
sauf pour compléments et sauf  
pour les nouvelles constructions  
(uniquement chantier débuté  
avant l'alerte)



### INTERDICTION

de laver les véhicules sauf en  
station professionnelle ET  
uniquement avec les 4<sup>er</sup>  
programmes ECO ou du matériel «  
haute pression »\*. Le recyclage  
d'eau à 70% est dérogatoire.



### INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques  
de **9h à 20h** (rappel, usage non  
autorisé avec eau des cours d'eau et  
des puits dans les nappes  
d'accompagnement)



### INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies  
privées sauf impératif sanitaire ou de  
sécurité et sauf usage des balayeuses  
et matériel haute-pression



### INTERDICTION

de laver les façades, toitures  
sauf exceptions\*



### INTERDICTION

de faire fonctionner les  
fontaines/brumisateurs à circuit  
ouvert sauf canicule niveau 3\*

\* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



VigiEau

Flashez le QR code pour connaître en  
temps réel les mesures prises pour votre  
commune sur [www.vigieau.gouv.fr](http://www.vigieau.gouv.fr)





**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale des  
Territoires

# Mesures de restriction d'eau à respecter dans la Métropole de Lyon, l'est lyonnais et le département du Rhône hors axe Saône



## CRISE SÉCHERESSE



### INTERDICTION

de prélever dans les cours  
d'eau et nappes  
d'accompagnement (retrait ou  
obturation de tout dispositif)\*



### INTERDICTION

d'arroser les espaces verts  
public ou privés\*



### INTERDICTION

d'arroser les espaces sportifs  
publics ou privés, naturels ou  
artificiels\*



### INTERDICTION

de remplir et remettre à  
niveau les piscines et  
structures gonflables privées  
et interdiction de vidange  
dans les cours d'eau



### INTERDICTION

de laver les véhicules sauf  
dans les stations disposant  
d'un système équipé d'un  
recyclage de 70 % minimum  
d'eau\*



### INTERDICTION

d'arroser les potagers domestiques  
de 9h à 20h (rappel, possible  
restriction sur l'eau potable et usage  
non autorisé avec eau des cours d'eau  
et des puits dans les nappes  
d'accompagnement)



### INTERDICTION

de laver les voiries ou les voies  
privées sauf impératif sanitaire ou de  
sécurité et sauf usage des balayeuses  
et matériel haute-pression



### INTERDICTION

de laver les façades, toitures  
sauf exceptions\*



### INTERDICTION

de faire fonctionner les  
fontaines/brumisateurs à  
circuit ouvert sauf canicule  
niveau 3\*

\* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



**Vigieau**

**Flashez le QR code pour connaître en  
temps réel les mesures prises pour votre  
commune sur [www.vigieau.gouv.fr](http://www.vigieau.gouv.fr)**

